

DEPARTEMENT  
BOUCHES DU RHONE  
CANTON  
GARDANNE  
COMMUNE  
PENNES MIRABEAU

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt neuf juin à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes Mirabeau.

### PRESENTS :

M. MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, BORONI Lionel, Adjointes.

M. NORD-HUCHET Claire, GUIDAT Nadège, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle MARCHETTI Rose-Claire, MANIVET Valérie, SCOGNAMIGLIO Ambre NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, KERBART Magali, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric, LEBOEUF Tom, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, VESPERINI Romain, BOUCHET Grégory, KASBARIAN Claude, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

### EXCUSES :

M. REYNAUD FIORILE Joëlle, NICOLAI Michèle, Adjointes  
M. LIGER Éric, CHAHID Ysmaïl, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Tom LEBOEUF a été désigné par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 4

### AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU PLAN DES PENNES PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

**AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU PLAN DES PENNES  
PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION**

Par délibération 151X25 en date du 26 juin 2025, le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat conclue avec l'association Cercle de l'Union du Plan des Pennes pour une durée expirant le 31 août 2026.

Afin de permettre à la commune de procéder à un examen actualisé des modalités du partenariat et d'évaluer les perspectives de son renouvellement dans les meilleures conditions, il est proposé de prolonger exceptionnellement la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette prolongation, limitée dans le temps, n'emporte aucune modification des autres stipulations de la convention.

- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'association Cercle de l'union du Plan des Pennes, portant prolongation de sa durée jusqu'au 31 décembre 2026 ;

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant

- SE PRONONCE comme suit :

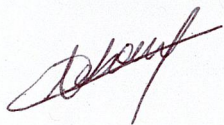
POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRÉTAIRE  
TOM LEBOEUF



**AVENANT N°1 :  
CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS  
VILLE DES PENNES MIRABEAU/ ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU  
PLAN DES PENNES**

ENTRE

La ville des Pennes Mirabeau, représentée par Monsieur Romain Amaro, Maire des Pennes-Mirabeau

ET

L'association Cercle de l'union du Plan des Pennes, représentée par son Président, Monsieur Claude Bettini.

**L'article 2.4 de la Convention délibérée le 26 juin 2025 (Délibération 151x25) est modifié comme suit :**

La mise à disposition est consentie pour la saison 2025/2026 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et prendra fin au 31 décembre 2026.

Son renouvellement devra être demandé à chaque échéance par lettre recommandée avec accusé de réception adressée un mois avant son terme.

Fait aux Pennes Mirabeau, le

Pour **la Ville des Pennes-Mirabeau**  
Le Maire  
**Monsieur Romain Amaro**

Pour **L'Association**  
Le Président **Monsieur Bettini**

ou son représentant